

LE TEMPS

Secret bancaire Samedi 10 décembre 2011

Accord fiscal avec les Etats-Unis: le parlement devant le fait accompli

Par Denis Masméjan

Le Conseil fédéral a légalisé les «recherches groupées» du fisc américain dans les banques suisses sans attendre l'issue des débats au parlement. Le Conseil fédéral a légalisé les recherches groupées avec Washington sans attendre la décision des Chambres. Le Conseil des Etats reprend le dossier mardi. Des divergences apparaissent entre Credit Suisse et les autres banques concernées par les investigations américaines

Faut-il répondre aux demandes «groupées» des Etats-Unis ciblant des catégories entières de clients américains dans les banques suisses? La question agite la place financière et les négociateurs bernois depuis des mois, et le Conseil des Etats doit en reparler mardi lorsqu'il reprendra l'examen de l'accord fiscal avec Washington. Mais un élément nouveau est venu réduire encore un peu plus la marge de manœuvre du parlement.

Le mois dernier, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire de lui-même les demandes groupées dans la législation suisse, à quelques jours du débat aux Chambres, sans attendre leur issue. Le gouvernement a modifié [l'ordonnance](#) d'application de la convention de double imposition actuellement en vigueur avec les Etats-Unis, et qui règle les questions de procédure. Il y a ajouté une disposition relative aux «demandes sans indications personnelles».

C'est la première fois que les demandes de ce type sont expressément mentionnées dans un texte législatif suisse. Le gouvernement a pris sa décision le 16 novembre, et le texte est entré en vigueur le 30. Le Département des finances n'a pas tenu l'information secrète, mais [l'a diffusée dans un communiqué](#) du Conseil fédéral de quelques lignes.

Si le texte adopté par le gouvernement n'a de portée que dans les relations avec les Etats-Unis, il signifie néanmoins que rien dans l'ordre juridique suisse ne s'oppose aux recherches groupées. En pleine négociation avec les Etats-Unis, le Conseil fédéral semble donc avoir pris le risque de transformer les débats parlementaires en exercice alibi.

Après s'être cabrée en septembre et avoir obtenu l'ajournement de la discussion en plénum, la commission compétente du Conseil des Etats propose cette fois d'avaliser les demandes groupées avec les Etats-Unis. Une minorité emmenée par le PDC Eugen David ainsi que deux UDC, Hannes Germann et Maximilian Reimann, demandera que des critères précis soient fixés. Le Conseil national, lui, ne doit se prononcer que le 21 décembre.

Nombre d'observateurs sont convaincus depuis de longs mois que la Suisse n'est pas en mesure d'échapper aux demandes groupées, en tout cas pas dans ses relations avec les Etats-Unis. Mais le Conseil fédéral a fait mine jusqu'ici de l'ignorer. Ce printemps encore, le gouvernement soutenait qu'il s'opposerait aux recherches groupées tant que l'OCDE n'imposerait pas le contraire.

Pourquoi ce revirement? «Le Conseil fédéral voulait arranger Credit Suisse», pense une source proche du dossier, qui fait état de sérieux doutes à la fois sur l'opportunité et la légalité de la décision du gouvernement.

La grande banque, avec ses deux filiales Clariden Leu et Neue Aargauer Bank, est pour l'heure le seul établissement visé par une demande formelle d'assistance administrative des Etats-Unis et semble déterminée à parvenir à un accord le plus rapidement possible.

Les autres banques concernées savent qu'elles doivent s'attendre à être ciblées à leur tour et sont en contact étroit avec les négociateurs suisses. Mais elles n'ont pas reçu à ce jour de communication officielle d'une demande américaine. Selon nos informations, il s'agit de Julius Baer, Wegelin, HSBC Suisse, LLB, Neue Zürcher Bank, Banque cantonale de Zurich, Banque cantonale de Bâle, Hapoalim, Leumi et Mizrahi Bank.

Credit Suisse a adopté une ligne qui ne paraît pas partagée par les autres établissements. Ceux-ci n'ont pas les mêmes intérêts à défendre aux Etats-Unis et ont même engagé un avocat zurichois de l'étude Homburger, Flavio Romerio, pour mieux se faire entendre par les négociateurs suisses.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA